

LES CHANCES DE RÉUSSITE DES MULTIPLES INITIATIVES DE PAIX EN COURS EN RDC

Rigobert Minani

Ph.D, SJ

Université Loyola du

Congo (ULC)

Centre d'études pour
l'action sociale (CEPAS)

rigomin@gmail.com

Introduction

Les observateurs des processus de paix en cours en RDC s'interrogent sur le sens de leur multiplicité et les chances qu'ils ont pour ramener une paix durable en RDC. Ceux qui sont en cours¹ avaient l'ambition de faire fusionner le processus de Nairobi et de Luanda qui s'étaient essoufflés. Ces deux processus avaient été initiés pour trouver une solution à la résurgence à l'Est de la RDC de la rébellion du M23 qui depuis sa défaite face aux forces armées congolaises (FARDC) en 2013, s'était scindée en deux et avait trouvé refuge en Ouganda pour la grande partie² et au Rwanda³.

Au début de leur grande offensive en 2021, La RDC avait refusé de considérer cette rébellion comme une entité autonome. Pour Kinshasa, le M23 n'était autre qu'un groupe armé supplétif de l'armée rwandaise. C'est pour cette raison que la RDC focalisera ses efforts sur le règlement du différent avec le Rwanda. Cette lecture de la crise conduira à deux processus de paix différents mais complémentaires, à savoir celui de Nairobi et celui de Luanda. Ils seront vite rejoints, surtout après la chute de Goma et de Bukavu, par le processus de Doha, celui de Washington et celui de Lomé pour le compte de l'Union africaine. La définition des tâches de chaque processus et la synergie nécessaire entre eux reste un défi à relever pour ramener la paix dans l'Est de la RDC.

1. Processus de paix de Nairobi.

Le processus de Nairobi avait été lancé en avril 2022. Il avait deux volets. Le volet politique visait à conduire un dialogue entre le gouvernement et les multiples groupes armés actifs à l'Est de la RDC. Le

1 Depuis janvier 2025.

2 Aile Makenga et Bertrand Bisimwa.

3 Aile Pasteur Runiga.

second volet était militaire. Il s'agissait du déploiement d'une force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) chargée d'amener le M23 à déposer les armes et à se cantonner pour s'engager dans le processus de démobilisation, désarmement et de réintégration dans la vie civile. Après plus de quatre réunions du facilitateur, le Président Uhuru Kenyatta, avec les représentants des centaines de groupes armés, le volet politique du processus de Nairobi a pris une longue pause. Le M23, qui était l'un des acteurs-clés du conflit n'avait pas accepté d'être traité comme tous les autres groupes armés. Il n'était pas à la table du dialogue et continuait les affrontements et à occuper des localités.

Le volet militaire ne parviendra pas non plus à désarmer et à cantonner le M23 qui continuait à élargi sa zone d'influence jusqu'à atteindre les abords de la ville de Goma. Le gouvernement de la RDC décida alors de désavouer les troupes de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) qui seront priées de quitter le territoire congolais. Avec leur départ, le processus de Nairobi est entré en crise.

2. Processus de Luanda

L'Union africaine avait nommé comme médiateur pour le processus de Luanda, le président angolais João Lorenzo. Ce processus avait comme objectif d'améliorer les relations entre Kinshasa et Kigali et de trouver des solutions aux accusations réciproques entre les deux présidents. Conduit de façon très encadrée et musclée, et soutenu par les Etats-Unis, le processus de Luanda avait enregistré quelques avancées dont entre autres le cessez-le-feu négocié par les USA et convenu le 04 juin 2024 et l'adoption du concept opérationnel (CONOPS) du 29-30 août 2024. L'adoption du CONOPS était une avancée significative dans ce processus. Il contenait le désengagement⁴ et le retour au Rwanda des Forces de défense du Rwanda (FDR) et un plan harmonisé de neutralisation des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR). Le CONOPS a été adopté à Rubavu au Rwanda le 31 octobre 2024 et approuvé lors de la réunion ministérielle RDC-Rwanda sous la facilitation de l'Angola le 25 novembre 2024. L'accord ne sera cependant pas signé par les Chefs d'Etat car le 15 décembre 2024, le Rwanda exigera que la RDC accepte une négociation directe avec le M23 avant la signature de l'Accord avec le Président Félix Tshisekedi.

C'est après cet échec que l'AFC/M23, fortement soutenu par l'armée rwandaise, va s'emparer, le 26 janvier 2025, de la ville de Goma, occasionnant par le même fait des massacres et une crise humanitaire qui seront dénoncés par l'opinion nationale et internationale.

4 « Levée des mesures défensives », appellation défendue par le Rwanda.

3. Pléthore d'initiatives de Paix.

La tragédie de Goma a provoqué une avalanche d'initiatives diplomatiques impliquant plusieurs acteurs qui annoncent un processus diplomatique de paix complexe. Les chefs d'Etat de la Communauté d'Afrique de Est (EAC) seront les premiers, trois jours après la chute de Goma, à se réunir⁵. Dans le communiqué du 29 Janvier 2025, ils déclarent:

« The summit ...strongly urged the government of the DRC to directly engage with all stakeholders, including the M23 and other armed groups that have grievances (Le sommet a vivement exhorté le gouvernement de la RDC à s'engager directement avec toutes les parties prenantes, y compris le M23 et d'autres groupes armés qui ont des griefs.)».

Dans la foulée, l'EAC décide d'une réunion mixte avec la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC). En réponse à cette décision, les Chefs d'Etat des pays de la SADC convoquent à leur tour une réunion extraordinaire⁶.

« ...Summit reiterated its support to the diplomatic efforts to secure a peaceful resolution to the conflict in the Eastern DRC through the Luanda Process... and the Nairobi Process... Summit called for an immediate joint Summit of SADC and East African Community (EAC) to deliberate on the way forward regarding the security situation in the DRC as proposed by the 24th Extraordinary Summit of Heads of State of the EAC held on 29th January 2025” (Le Sommet a réitéré son soutien aux efforts diplomatiques visant à parvenir à une résolution pacifique du conflit dans l'est de la RDC à travers le Processus de Luanda... et le Processus de Nairobi... Le Sommet a appelé à un Sommet conjoint immédiat de la SADC et de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) pour délibérer sur la voie à suivre concernant la situation sécuritaire en RDC, comme proposé par le 24e Sommet extraordinaire des chefs d'État de l'EAC tenu le 29 janvier 2025.). »⁷

Comme il en ressort de ces déclarations, il y a divergence entre l'EAC et la SADC sur la voie à suivre pour mettre fin au conflit. Pour l'EAC, la RDC devrait négocier avec tous les acteurs, parmi lesquels la rébellion du M23. La SADC par contre propose de se référer aux mécanismes existants, à savoir le processus de Luanda et de Nairobi. Il était donc important pour ces deux blocs régionaux d'harmoniser leur approche pour la paix à l'Est de la RDC.

La réunion d'harmonisation entre les positions de ces deux régions se tiendra à Dar es Salam le 8 février 2025. Elle décidera des mesures urgentes dont entre autres une cessation immédiate des hostilités et un cessez-le-feu,

5 Déclaration des Chefs d'Etat de la CAE, 29 Janvier 2025.

6 Déclaration des Chefs d'Etat de la SADC, 31 Janvier 2025.

7 Communiqué of the Extraordinary Summit of the Heads of State and Government of the Southern African Development Community, 31st January 2025. N° 9-11.

le rétablissement des services publics essentiels et la résolution pacifique du conflit par le biais des processus de Luanda et de Nairobi.

Les Chefs d'Etat réunis à Dares Salam chargeront les chefs d'État-major de l'EAC et de la SADC de se réunir dans un délai de cinq jours et de fournir des directives techniques pour la mise en application d'un « cessez-le-feu et la cessation des hostilités...l'acheminement d'une assistance humanitaire, y compris le rapatriement des dépouilles et l'évacuation des blessés, l'élaboration d'un dispositif de sécurisation de la ville de Goma et des zones environnantes, l'ouverture des principales voies d'approvisionnement vers Goma et vers Bukavu, Masisi, Rutshuru et Lubero, ainsi que la sécurisation des voies de navigation sur le lac Kivu, entre Goma et Bukavu et la réouverture de l'aéroport de Goma, etc. »⁸.

Cette rencontre a aussi décidé de fusionner en un seul processus de paix, celui de Nairobi et de Luanda, tout en chargeant les présidents de l'EAC et de la SADC d'en accentuer la complémentarité et, en consultation avec l'Union africaine, d'examiner l'apport des facilitateurs supplémentaires, de les nommer et même d'élargir les candidatures de la médiation à d'autres régions d'Afrique.

Dar es Salam a exigé la reprise des négociations et du dialogue directement avec l'ensemble des parties étatiques et non étatiques (militaires et non militaires), y compris le M23, le tout dans le respect du processus de Luanda et de Nairobi. C'est dans ce cadre que ce sommet a demandé la mise en application du concept d'opérations (CONOPS).

Cette rencontre mixte avait prévu une réunion conjointe des ministres de l'EAC et de la SADC dans un délai de trente jours pour examiner :

- La question de cessez-le-feu et la cessation des hostilités ;
- La mise en place d'un mécanisme de coordination technique pour assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions prises par le Sommet conjoint ;
- L'élaboration d'une feuille de route des mesures à mettre en œuvre à court, moyen et long termes ainsi que les modalités de leur financement ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des modalités de retrait des forces armées étrangères non invitées du territoire de la République démocratique du Congo.

La Résolution 2773 du Conseil de sécurité (21 Février 2025) viendra compléter cet arsenal juridique en des termes plus clairs et encore plus forts :

8 Communiqué de la réunion conjointe du sommet des chefs d'état et de gouvernement de l'EAC et de la SADC, le 08 février 2025, n° 12-16.

« [...] Décide que le M23 doit immédiatement cesser les hostilités, se retirer de Goma, de Bukavu et de toutes les zones contrôlées, y compris les routes terrestres et lacustres, et démanteler dans leur intégralité les administrations parallèles illégitimes mises en place sur le territoire de la République démocratique du Congo, et que ce retrait ne doit pas être entravé ».⁹

- Demande à la Force de défense rwandaise ...de se retirer immédiatement du territoire de la République démocratique du Congo ;
- Condamne l'appui apporté par les forces militaires de la République démocratique du Congo à certains groupes armés, en particulier les Forces démocratiques de libération du Rwanda ;
- Demande qu'il soit mis fin à cet appui et que les engagements visant à neutraliser le groupe soient honorés d'urgence.
- Engage vivement la République démocratique du Congo et le Rwanda à reprendre d'urgence et sans conditions préalables les pourparlers diplomatiques afin de parvenir à un règlement durable et pacifique du conflit qui perdure dans la région.¹⁰

Comme la mise en œuvre de cet arsenal complexe prenait du temps, le M23 continua à élargir les zones sous son contrôle. C'est dans ce contexte que sera organisée la médiation du Qatar pour une rencontre secrète au sommet entre la RDC et le Rwanda, rencontre qui surprendra plus d'un acteur, énervera les acteurs régionaux déjà engagés dans le processus de paix en RDC mais aussi aura l'avantage d'accélérer les activités déjà prévues dans les autres initiatives.

4. Négociation Gouvernement et AFC/M23 à Doha.

Le chef de l'Etat congolais, Félix Tshisekedi, et son homologue rwandais , Paul Kagame, se sont rencontrés le 18 mars 2025 à Doha à l'initiative de l'émir du Qatar, au moment où les regards des Congolais étaient tournés vers les négociations directes entre le gouvernement congolais et le M23 qui étaient prévues le même jour à Luanda sous la médiation du président angolais João Lorenzo.

Cette rencontre au sommet rendra possibles les négociations directes entre la RDC et le M23 qui étaient considérées par la partie congolaise comme la ligne rouge à ne pas franchir, car le narratif officiel à Kinshasa était que le M23 n'était que des « pantins » du président Kagame. Très rapidement, le Qatar invitera une délégation de la RDC et du M23. Les premiers face à face seront à la hauteur du narratif de diabolisation en cours de part et d'autre. Le Médiateur choisira de limiter les occasions d'échanges

9 Résolution 2773 du Conseil de sécurité (21 Février 2025).

10 Résolution 2773 du Conseil de sécurité (21 Février 2025).

entre délégations ; il développera la pratique de « Shuttle Diplomacy », allant d'un camp à un autre. Mais les conditions pour conclure n'étaient pas au rendez-vous. Alors que la rébellion présentait un cahier de charges costaud de 11 pages¹¹, la RDC multipliera des actions judiciaires fortes¹² contre les leaders de ce mouvement et tous ceux qui étaient soupçonnés d'entretenir des liens¹³ avec eux, rendant tout compromis impossible. Parmi les demandes de la rébellion, on notera l'exigence d'une :

« Déclaration solennelle de M. Félix Tshisekedi exprimant la volonté politique de son régime de mener des négociations directes avec l'AFC/M23. Abrogation de la résolution de l'Assemblée nationale du 8 novembre 2022 et de toutes les autres mesures restrictives prises par le régime de Kinshasa à l'encontre de l'AFC/M23, l'annulation de toutes les condamnations à mort, des poursuites, des mandats d'arrêt et l'offre d'une récompense à la personne qui aidera le régime de Kinshasa à arrêter les dirigeants et les cadres de l'AFC/M23, ce qui permettra la tenue de négociations politiques, etc. »¹⁴.

Après plus de 3 mois de séjour à Doha, malgré la pression exercée par le Qatar et les Etats-Unis sur les délégués, il n'y aura pas d'accord signé. La majorité des délégués rentreront, mais le Qatar exigera à chaque groupe de laisser sur place un délégué pour assurer la liaison avec son groupe, dans la perspective de relance d'autres phases de négociations¹⁵.

5. Washington

Les échanges ont abouti, le 27 juin à Washington¹⁶, à l'accord entre la RDC et le Rwanda, accord qui sera confirmé lors de la rencontre des présidents congolais et rwandais en octobre à Washington. En effet, cet accord reprend simplement les principes déjà validés par le processus de Luanda¹⁷ et remet en selle de concept d'opérations (CONOPS).

Ce qui est nouveau dans cet accord, et pourrait peut-être faire la différence, c'est la rencontre de deux urgences, à savoir : l'urgence sécuritaire pour le régime de Kinshasa et la volonté déclarée des Etats-Unis de combattre la présence chinoise en Afrique :

11 Alliance Fleuve Congo, The root Causes of the Conflict between the Alliance Fleuve Congo (AFC/M23) and the Government of the Democratic Republic of Congo.

12 Mandats d'arrêt, saisi des biens, condamnations à mort etc.

13 Levée des immunités du Sénateur à vie Joseph Kabila, suspension de son parti politique, persécution de ses fidèles etc.

14 Les préalables de l'AFC/M23 avant toute négociation avec Kinshasa (inédit).

15 Cette phase a commencée le 7 juillet 2025.

16 Accord de paix entre la République démocratique du Congo et la république du Rwanda, 27 juin 2025. (<https://cd.usembassy.gov/fr/accord-de-paix-entre-la-republique-democratique-du-congo-et-la-republique-du-rwanda/>).

17 (Intégrité territoriale et interdiction des hostilités, désengagement, désarmement et intégration des groupes armés non étatiques, mécanisme conjoint de coordination de la sécurité, réfugiés, déplacés internes et considérations humanitaires, cadre d'intégration économique régionale).

« President Felix Tshisekedi publicly called on the United States to invest in DRC's vast mineral sector, signaling a clear desire to shift away from China's dominant influence. (Le président Félix Tshisekedi a appelé publiquement les États-Unis à investir dans le vaste secteur minier de la RDC, signalant une volonté claire de s'éloigner de l'influence dominante de la Chine). »¹⁸.

Cette démarche est initiée par le pouvoir de Kinshasa au lendemain de la chute de Goma et de Bukavu. Il propose un partenariat stratégique pour l'accès des USA aux minerais stratégiques en RDC en échange de la sécurité contre l'avancée de l'AFC/M23 et l'armée rwandaise. La RDC s'offre donc comme un espace favorable pour les USA de combattre le contrôle chinois des minerais nécessaires pour la transition énergétique mondiale. En outre, la RDC promet :

« Exclusive US Access to strategic Minerals,...Banana Deep-water port Development...Establishment of a joint strategic Mineral Stockpile,...strengthening Military cooperation. (un accès exclusif des États-Unis aux minerais stratégiques,...le développement du port en eau profonde de Banana...l'établissement d'un stock conjoint de minerais stratégiques,...le renforcement de la coopération militaire). »¹⁹

L'on comprend alors pourquoi, en marge de la signature de l'accord de Washington, le président Trump s'est exclamé avec satisfaction : « Les États-Unis obtiennent, dans le cadre de cet accord, une grande partie des droits miniers du Congo. » Cette affirmation permet d'insinuer que le plus grand gagnant de cet accord restent les USA.

Ces arrangements économiques, avec un pays qui n'est pas le premier partenaire économique de la RDC, sont sous-entendus dans l'accord sous le point six : « Cadre d'intégration économique régionale » qui prévoit entre autres :

« La cogestion avec le Rwanda des parcs nationaux, le développement hydroélectrique, le dérisquage des chaînes d'approvisionnement en minerais, la gestion conjointe des ressources dans le lac Kivu ; et des chaînes de valeur minières, en partenariat... avec le gouvernement et des investisseurs des États-Unis [...] Cependant, ce dispositif est assorti de mécanismes...d'audit économique et de lutte contre la corruption pour surveiller les chaînes d'approvisionnement en minerais... »²⁰.

Cependant, force est de constater que ces mécanismes ne peuvent être mis en place avec succès dans le délai de 3 mois prévu pour la mise en œuvre de l'accord.

18 Africa-USA Business Council, Lettre adressée au président du comité des relations extérieures du Sénat Américain, le 21 février, 2025.

19 Idem.

20 Accord de paix entre la République démocratique du Congo et la république du Rwanda, 27 juin 2025.

6. Union Africaine.

La Médiation de l'Union africaine est supposée assurer l'alignement de ces multiples processus. Elle est présidée par le Président togolais Faure Gnassingbé, entouré de cinq anciens présidents²¹ africains comme facilitateurs. Lors de leur réunion du 17 mai 2025 à Lomé, le médiateur et le panel des facilitateurs ont insisté sur la nécessité d'articuler de manière cohérente les actions des facilitateurs et celles du médiateur dans un cadre intégré. Ils ont également mis en avant l'importance d'une collaboration renforcée avec les organisations régionales, notamment la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), ainsi qu'avec des partenaires internationaux tels que le Qatar et les États-Unis d'Amérique». En effet, le processus de Washington ne semble pas avoir intégré le rôle capital de ces organisations régionales et les pays voisins déjà parties prenantes au conflit comme l'Ouganda et le Burundi. Ni même les dimensions internes du conflit. L'Union africaine pourrait ramener ces sujets. La question du financement de cette initiative et les moyens d'action de chaque médiateur reste posée.

7. L'initiative du Pacte social pour la paix et le bien-vivre ensemble en RDC et dans la Région des Grands Lacs

Cette initiative a germé²² bien avant la chute de Goma et de Bukavu. Dans leur message du 15 mai 2025²³, les évêques catholiques ont expliqué le sens leur initiative commune avec l'Eglise du Christ au Congo (ECC).

« C'est un processus de paix qui a pour vocation de mobiliser le peuple congolais afin de combattre tout ce qui entrave son développement et son bien-être intégral »²⁴. Il ne se réduit donc pas à un espace de partage du pouvoir. A travers cette initiative, les Congolais sont appelés à « relire notre histoire commune avec l'aide des experts scientifiques et savants congolais, en vue de dégager les causes profondes des crises récurrentes »²⁵.

Elle a comme ambition d'identifier « les raisons pour lesquelles les dialogues passés n'ont pas pu y mettre fin et, surtout, de proposer aux gouvernants les politiques publiques en vue du redressement rapide de notre pays »²⁶.

21 Olusegun Obasanjo (Nigeria), Uhuru Kenyatta (Kenya), Mokgweetsi Masisi (Botswana), Catherine Samba-Panza (Centrafrique), Sahle-Work Zewde (Éthiopie).

22 CENCO, Ma priorité c'est la paix. Appel de la CENCO en faveur du « Pacte social pour la paix et le Bien vivre ensemble en RD Congo et dans les Grands Lacs, Joyeux Noël 2024 et heureuse année 2025 », 24 décembre 2024.

23 CENCO, Tous, engageons-nous pour la paix et le bien-vivre ensemble. Ne fermez pas votre cœur, mais écoutez la voix du Seigneur (cf. Ps 94,7-8), le 15 mai 2025.

24 Idem.

25 Idem.

26 Idem.

Ainsi les résultats des ateliers scientifiques de l'initiative « serviront de socle du Forum du consensus national »²⁷, qui traitera des préoccupations des parties prenantes. Son résultat sera le « Pacte social », expression d'une Nation réconciliée avec elle-même. Ceci permettrait alors au pays de négocier la tenue d'une conférence internationale pour la paix dans la Région des Grands Lacs. Enfin, disent l'ECC-CENCO, « ce Pacte aura l'avantage de préserver l'ordre constitutionnel, menacé aujourd'hui et susceptible d'être balayé si la crise s'amplifie »²⁸. Cette approche évite d'engager une fois de plus le pays dans des négociations politiques interminables qui ne résolvent pas les problèmes fondamentaux de gouvernance, mais dont le but ultime a toujours été le partage du pouvoir. L'originalité de cette approche est celle de régler d'abord les questions à la racine non seulement du conflit, mais aussi de l'instabilité chronique du pays. Le Pacte prévoit les arrangements politiques suffisamment encadrés par un pacte social au niveau national.

8. Les chances de réussite des accords.

L'accord de Washington semble aujourd'hui le plus avancé des autres processus de paix. Mais, comme dit plus haut, il a été négocié dans un climat de panique créé par l'avancée rapide de la rébellion AFC/M23 et l'armée Rwandaise et le danger qu'elle représentait pour le régime de Kinshasa. Kinshasa n'avait donc pas la latitude d'intégrer les autres fondamentaux nécessaires pour une paix durable en RDC. Afin de donner toutes ses chances à ce processus, il sera nécessaire de requalifier certains de ses dispositifs et de compléter d'autres.

L'un des aspects fondamentaux de la sécurité de la RDC, c'est la question des Forces armées congolaises (FARDC). Depuis le début de la guerre, Kinshasa a désorganisé²⁹ et décrédibilisé son armée en recourant aux mercenaires dont les limites de performance se sont vite révélées lors de la prise de Goma. Kinshasa a mobilisé et géré, de manière chaotique, les Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) et les groupes armés dits « Wazalendo ». Or, l'accord du 27 juin ne traite pas de ces questions fondamentales de sécurité.

L'accord de Washington repose surtout sur l'éternelle «neutralisation des FDLR», argument-phare de Kigali qui a résisté à toutes les solutions depuis 30 ans. Et ce qui est proposé n'a rien d'original. Cet accord ne tient pas compte non plus d'autres groupes armés étrangers originaire du Burundi et de l'Ouganda. Un plan régional pour traiter des groupes armés étrangers serait un complément nécessaire si l'on veut aborder de manière compréhensive la question des groupes armés.

²⁷ Idem.

²⁸ Idem.

²⁹ <https://www.crisisgroup.org/africa/great-lakes/democratic-republic-congo-rwanda/can-diplomacy-stop-rwandan-backed-rebels>.

Concernant les aspects économiques, il est important de rappeler que depuis 2009, l'idée du partage des ressources naturelles entre la RDC et ses voisins est présente dans les discours officiels.³⁰ Cette approche a été largement développée dans les protocoles de la Conférence Internationale sur la région des grands lacs (CIRGL) depuis 2006 et l'accord cadre d'Addis Abeba en 2013. Ce dernier engageait les Etats à "renforcer la coopération régionale, y compris à travers l'approfondissement de l'intégration économique avec une attention particulière accordée à la question de l'exploitation des ressources naturelles".

Cependant, dans l'histoire récente de la région des grands lacs, l'existence des intérêts communs n'a jamais dissuadé le Rwanda de commencer une guerre. En effet, l'un des objectifs de la CEPGL était « la sécurité des Etats et de leurs populations de façon qu'aucun élément ne vienne troubler l'ordre et la tranquillité sur leurs frontières respectives ».³¹

En outre, l'accord de Washington, limité à un seul des 9 voisins que compte la RDC, pourrait servir de jurisprudence et inciter les appétits d'autres pays qui auraient des visées sur la RDC. Cette crainte n'est pas sans fondement. Il est important de se rappeler que la résurgence du M23 a été aussi en grande partie influencée par la coopération entre l'Ouganda et la RDC pour la construction de la route Bunagana – Goma, projet que le Rwanda avait perçu comme en sa défaveur, dans un contexte de tension à l'époque avec l'Ouganda et la fermeture de leurs frontières communes. Aujourd'hui, l'Ouganda s'est déjà déployé pour barrer la route à l'occupation par le M23 des territoires à sa frontière. Son armée est désormais présente dans le Nord Kivu et dans la province de l'Ituri. Si l'on veut appliquer le modèle économique proposé par Washington, il serait important d'amorcer la réorganisation des communautés économiques régionales pour les rationaliser.

Enfin, la question du retour des réfugiés ne pourrait être séparée de la question des déplacés internes. La résolution de ce problème cyclique ne pourrait être effective si l'Etat congolais regagne un contrôle effectif et efficace de l'Est de la RDC et engage une réforme foncière courageuse accompagnée de la mise en place des services sociaux et les infrastructures de base à même d'absorber la pression démographique qui s'en suivrait. Régler cette question en trois mois est irréaliste.

Conclusion

Le jour de la signature de l'accord entre la RDC et le Rwanda, le président américain a décrit sur un ton moqueur la situation dans la région :

³⁰ L'ancien président Français Nicolas Sarkozy, devant les parlementaires congolais réunis en Congrès à Kinshasa.

³¹ Article 2 de la Convention constitutive de la CEPGL.

« Ils se battaient depuis de nombreuses années, et avec des machettes – c’est l’une des pires, des pires guerres que l’on ait jamais vues... » Ils sont tellement honorés d’être ici. Ils n’auraient jamais imaginé venir ». Et de continuer : « ...Les États-Unis obtiennent, dans le cadre de cet accord, une grande partie des droits miniers du Congo. » (CNN, le 27 juin 2025 à 12h30).

Cette déclaration démontre d’une ignorance du problème et ne garantit pas un accompagnement approprié du processus.

Un chercheur congolais qui travaille aux États-Unis nous aide à comprendre la place de l’accord du 27 juin pour les États-Unis, qui en est le parrain :

« Attention in Washington is elsewhere, diverted to Ukraine, Gaza, and tensions between Israel and Iran. It is unclear whether the United States can provide the necessary long-term political, diplomatic, and financial support to sustain the deal’s objectives ». ³²

Dans cet article publié à Washington le soir même de la signature, on indique les conditions pour donner une chance à cet accord :

« The success of the Critical Minerals for Security and Peace Deal depends on the following measures: Inclusive National Dialogues,...Strengthened Oversight...Safeguards against Corruption...Long-term Commitment...Economic Diversification (Le succès de l’accord sur les minéraux essentiels pour la sécurité et la paix dépend des mesures suivantes : dialogues nationaux inclusifs, surveillance renforcée, garanties contre la corruption, engagement à long terme, diversification économique, etc.). » ³³

En effet, la réalité sur le terrain reste un défi. Le M23/AFC contrôle aujourd’hui une grosse partie du Nord et du sud Kivu et continue de renforcer ses positions. Sur le même espace cohabitent une centaine de groupes armés locaux et étrangers en continuel affrontement. Les délais de mise en œuvre des accords ne cessent de se prolonger, créant ainsi l’inquiétude pour les populations sous occupation rebelle. La coordination, l’harmonisation, la complémentarité en vue de promouvoir la cohérence et la synergie de tous les efforts et initiatives de paix dans l’est de la RDC, comme l’a demandé la résolution 2773, ne sont pas encore au rendez-vous. La proposition de L’ECC-CENCO, qui a l’ambition de ratisser large, devrait, dans ce contexte, être prise au sérieux. Que l’on ne se trompe donc pas. Il n’y aura pas de solution magique. Il y a un besoin urgent pour le leadership de la RDC de construire et pour offrir un parcours de paix endogène crédible et à l’opinion nationale de s’approprier les différentes initiatives de construction de la paix. ■

32 Mvemba Phezo Dizolele, « Critical Minerals, Fragile Peace: The DRC-Rwanda Deal and the Cost of Ignoring Root Causes », [/www.csis.org/analysis/critical-minerals-fragile-peace-drc-rwanda-deal-and-cost-ignoring-root-causes](https://www.csis.org/analysis/critical-minerals-fragile-peace-drc-rwanda-deal-and-cost-ignoring-root-causes), Center for Strategic and International Studies (CSIS), 27 juin 2025.